

N°141

Septembre 2008



La statistique de l'immigration dans la Grande-Région :

un essai d'harmonisation

Comme l'ensemble de l'Europe, la Grande-Région constitue une zone d'immigration. Le solde migratoire positif de ce territoire en est l'indicateur le plus extensif et homogènement mesuré. Il peut être vu comme l'agrégation de plusieurs ensembles de flux.

Pour les composantes infranationales de la Grande-Région, les migrations qui s'opèrent entre régions d'un même ensemble national sont bien identifiées. Ainsi, tant les relations que noue la Lorraine avec l'Alsace ou Rhône-Alpes, que celles qu'entretient la Rhénanie-Palatinat avec les Länder de l'Est, ou la Wallonie avec la Flandre, sont mesurées en flux bruts d'entrées et sorties, toutefois selon des temporalités différentes. L'orientation dominante de ces flux obéit à un faisceau de facteurs, notamment historiques et économiques.

En revanche, les flux entre une région, voire un pays, et l'"étranger" sont moins systématiquement mesurés. Dans cet exercice, la Lorraine est désavantagée par rapport aux autres composantes de la Grande-Région qui disposent de registres communaux de population. Ces derniers permettent de construire des flux bruts d'entrées et de sorties du territoire en distinguant les "nationaux" des étrangers. En l'absence de tels outils, le recensement de la population est mobilisé en France pour fournir une description des effectifs d'immigrés présents sur le territoire. L'harmonisation de matériaux statistiques aussi différents se heurte aux difficultés méthodologiques ardues que sont le basculement entre données de flux et données de stock d'une part et entre les notions d'immigré et d'étranger d'autre part.

Dans les comparaisons internationales, il est d'usage de se référer au taux d'étrangers dans la population qui constitue le "dénominateur commun" directement disponible. Cet indicateur n'est pas idéal. Plus accessible que le taux d'immigrés qui repose sur le lieu et la nationalité de naissance, il fournit une image biaisée de l'immigration. En effet, la notion d'étranger est plus mouvante et dépend de l'intensité des flux de naturalisation, celle-ci étant liée à la volonté de naturalisation des individus et aux facilités administratives de la part du pays hôte. Toutefois, il permet d'intégrer à la marge des immigrés de seconde génération à travers les étrangers nés sur le territoire national.

SAVOIR POUR AGIR

statec
LUXEMBOURG

Statistisches Landesamt
RHEINLAND-PFALZ

Saarland

Statistisches Amt

INEPS

INSEE
LORRAINE

Tout établissement d'une statistique à une échelle internationale se heurte à des obstacles liés à des questions de méthodologie. Ceux-ci résultent en grande partie des différences entre les systèmes institutionnels, législatifs et juridiques produits eux-mêmes des histoires de ces différents pays.

Mais ils sont aussi et souvent la conséquence de problèmes propres à la mesure quantitative en tant que telle : concepts et définitions bien sûr mais aussi, nature de l'unité statistique, notion de variable en flux et en stock, rôle et comparabilité des classifications, modalités de collecte, couverture, qualité, précision, pertinence du chiffre, coïncidence des temporalités, capacité de mesure en évolution, problèmes d'agrégation, notion de territoire pertinent, statut et contenu des bases légales statistiques, gestion de la confidentialité.

Toutes ces difficultés impactent la disponibilité des données quantitatives nécessaires. Elles sont le reflet, dans les systèmes statistiques nationaux, des options politiques voire constitutionnelles des États. La résolution de ces différences dans tous ces registres de la méthodologie constitue un premier champ d'action de l'exercice de rapprochement des données que l'on qualifie d'harmonisation.

De la même manière, l'établissement d'une statistique à une échelle infranationale rencontre des difficultés d'ordre méthodologique, certaines communes mais certaines d'un autre ordre et non moins délicates à résoudre. Elles touchent à des questions de territoires de référence, à leur imbrication, à l'agrégation et à l'additivité des variables, à la comptabilité de certaines valorisations en flux et stocks, etc. C'est un second domaine de l'harmonisation, car les choix nationaux en la matière sont également divergents.

C'est à la croisée de ces deux exercices que se situe notre entreprise de construction d'une statistique de la Grande-Région dont le thème général est l'immigration. Cette Grande-Région, Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie est en effet un agrégat territorial supranational de 5 régions qui sont des espaces appartenant à 4 pays différents. Cette entreprise cumule donc toutes les difficultés méthodologiques identifiées ainsi que celles qui peuvent surgir de leur combinatoire.

Ce papier n'est toutefois pas à vocation exclusivement méthodologique. Son objet n'est pas de recenser et d'analyser toutes ces difficultés dans le but de ré-

diger un manuel de méthodologie. Il est d'établir concrètement un certain nombre d'états statistiques, sur l'immigration, inédits sur le périmètre choisi ici de cette Grande-Région frontalière, en identifiant au fur et à mesure, les questions conceptuelles rencontrées et de proposer des options pratiques de résolution de ces difficultés, autrement dit des modalités d'harmonisation qui accroissent la comparabilité, comparabilité qui peut être limitée dans l'espace (données non disponibles pour certaines composantes du territoire) mais aussi dans le temps et dans la compatibilité des mesures, et qui permettent l'agrégation.

En résumé, on tente d'approcher le nombre d'immigrés dans la Grande-Région et dans chacune de ses composantes régionales, sur une échelle de temps comparable et selon une ventilation par origine nationale de ces immigrés. Cette immigration sera interprétée en termes globaux, c'est-à-dire y compris les nationaux des différents pays participant à cet espace, ou en termes restrictifs, c'est-à-dire en ne prenant en compte que les nationalités étrangères aux régions considérées. Dans tous les cas, les déterminants économiques seront pointés au sein du faisceau de facteurs déterminant les flux de migrations.

Le solde migratoire dominant sauf en France et en Lorraine

	Population au 1 ^{er} janvier 2007 (milliers d'habitants)	Croissance annuelle moyenne 1990-1999 (en ‰)	Croissance annuelle moyenne 2000-2007 (en ‰)	Effet du solde naturel (en ‰)	Effet du solde migratoire (en ‰)
France (Fr)	63 392	3,6	6,6	4,3	2,3
dont Lorraine	2 343	0,6	1,6	2,7	-1,1
Allemagne (All)	82 315	4,0	0,3	-1,4	1,7
dont Rhénanie-Palatinat	4 053	9,3	0,8	-2,0	2,8
dont Sarre	1 043	1,0	-3,8	-4,2	0,4
Belgique (Be)	10 584	2,9	4,8	1,1	3,7
dont Wallonie	3 436	3,0	4,1	0,8	3,3
Luxembourg (Lu)	476	13,3	13,5	3,9	9,8
UE27	495 087	2,6	3,6	0,6	3,0
Fr + All + Be + Lu	156 767	3,8	3,1	1,0	2,1
dont Grande-Région	11 351	4,9	2,0	-0,3	2,3

Sources : Eurostat et Portail statistique de la Grande-Région

Le solde migratoire décisif dans les États membres de la Grande-Région

Territoire d'émigration jusqu'aux années 50, l'Europe constitue actuellement une importante zone d'accueil des flux d'immigration (SIMON, 2002). Cette histoire de l'immigration peut même remonter aux années 20 comme en témoigne l'immigration polonaise en Lorraine. Toutefois, la croissance démographique de l'UE27 est modeste, en comparaison de celle des États-Unis (PISON, 2008), avec un taux de 2,6‰ au cours de la décennie 90 et 3,6‰ depuis 2000. Cette croissance repose à 85% sur le solde migratoire alors que le solde naturel se réduit. Toutefois, une diversité entre pays est notable au cœur même de l'Europe et autour de la Grande-Région. À l'exception de la France où le solde naturel l'emporte encore, la primauté du solde migratoire s'exerce en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne. Au cours des prochaines décennies, ce modèle démographique finira par s'imposer même en France bien qu'il faille attendre 2030 pour que le solde naturel passe sous le solde migratoire et 2045 afin qu'il s'anule. Ce modèle démographique se

confirmera en Allemagne avec un creusement du déficit naturel d'ores et déjà observé et un maintien du surplus migratoire. La dynamique de la population européenne ne se fondant alors plus que sur l'immigration dès 2015, la décroissance démographique s'amorcera aux alentours de 2035.

Excédent migratoire modeste et déficit naturel dans la Grande-Région

Depuis 2000, la croissance démographique annuelle de la Grande-Région s'établit à 2,0‰, soit à un rythme inférieur à celui de l'UE27 (3,6‰), alors que sa situation était plus favorable au cours de la décennie précédente (4,9‰ contre 2,6‰). Le même effet de ciseau est observable relativement au bloc des 4 pays englobant la Grande-Région (France + Allemagne + Belgique + Luxembourg). La baisse de rythme de la Rhénanie-Palatinat y contribue significativement. La Grande-Région se trouve manifestement face à un défi démographique : handicapée par un solde naturel négatif, son surplus migratoire modeste est insuffisant. Alors que le Luxembourg puis la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat bénéficient d'un surplus mi-

gratoire significatif, la situation est plus délicate en Sarre et surtout en Lorraine. Quant au solde naturel négatif déjà fortement "plombé" par les Länder allemands, il va subir à l'avenir la perte de vitalité lorraine imputable au recul du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (CALZADA, DEBARD, GUILLAUME, 2007). À l'horizon 2030, le déficit naturel l'emportera et l'évolution de la population de la Grande-Région s'orientera à la baisse entre 2010 et 2015, seuls la Wallonie et le Luxembourg continuant à croître.

Facteurs économiques et historiques des migrations infranationales

À l'exception du Luxembourg, le solde migratoire de chaque composante de la Grande-Région peut être décomposé en flux interrégionaux d'une part et en échanges internationaux d'autre part (cf. Encadré : Des difficultés de mesure de l'immigration). Les facteurs économiques, à l'origine des flux de migrants des pays du Sud vers ceux du Nord, déterminent aussi localement l'attractivité relative entre régions. Ainsi, les performances luxembourgeoises aspirent actuel-

Des difficultés de mesure de l'immigration

La mesure des flux de migrations internationales pose des difficultés sérieuses. La définition même de l'ONU, selon laquelle est migrante "toute personne qui change de pays de résidence habituelle", ne règle pas la question de la durée de séjour. Selon les pays, la durée prise en compte dans la classification des flux est hétérogène, d'un an à quelques jours, en dépit d'efforts internationaux d'harmonisation.

Faute d'informations fiables sur les flux, des statistiques de stocks, c'est-à-dire des effectifs d'étrangers ou d'immigrés dans la population totale résidente à un instant donné, sont fréquemment mobilisées. En fait, il est plus généralement fait référence au taux d'étrangers dans la population totale plutôt qu'au taux d'immigrés. Cette dernière catégorie est moins systématiquement mesurable dans la mesure où elle fait appel à une information sur le passé, à savoir le lieu et la nationalité de naissance. Pourtant, les effectifs d'étrangers sont plus mouvants du fait des flux de naturalisation. En revanche, le taux d'étrangers a pour avantage d'intégrer une partie de l'immigration au-delà de la première génération.

Du fait de sa dimension infranationale et internationale, la question de l'immigration dans le territoire de la Grande-Région et de sa mesure est complexifiée. L'approche territoriale, en termes de solde migratoire, y est radicalement différente de l'approche de l'immigration au sens strict. Dans le cas d'un pays, les deux approches sont plus voisines. En vue de mesurer l'immigration dans la Grande-Région, il y a intérêt à distinguer deux catégories de flux : interrégionaux au sein d'un même pays d'une part et internationaux d'autre part.

Les premiers sont mesurables tant en France à partir du recensement de la population, qu'en Allemagne, en Wallonie et au Luxembourg à partir des registres communaux de population, selon des chronologies différentes néanmoins. Ces flux interrégionaux, qui affectent le solde migratoire du territoire concernent majoritairement des "nationaux" mais peuvent aussi impliquer des étrangers. Cette distinction est disponible dans les deux systèmes statistiques. Dans le cas d'étrangers, ces flux correspondent à une immigration dans la Grande-Région selon la définition communément admise.

Les seconds, les flux internationaux, sont donc moins aisément mesurables, les registres de population constituant toutefois un avantage considérable dans ce domaine. De tels flux impliquent majoritairement des étrangers mais peuvent concerner aussi des "nationaux", et ceci tant pour une région comme la Sarre que pour un État-nation comme le Luxembourg. Cette distinction étrangers/nationaux est disponible dans les registres de population d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg.

Toutefois, la possibilité de mesure de ces flux à l'aide des registres de population n'apporte qu'une image partielle de l'immigration. Elle fournit seulement une succession de photographies annuelles des flux non articulées entre elles. Par exemple, l'estimation de l'apport démographique de l'immigration étrangère peut être biaisé du fait que des personnes entrées en tant qu'étrangers sur le territoire peuvent en sortir comme "nationaux" après naturalisation.

lement une main-d'œuvre européenne importante, qu'elle soit frontalière ou résidente. Le taux de croissance du produit intérieur brut y est sans égal, à l'exception de l'Irlande, au sein de l'UE15. Au contraire, la Lorraine subit les contrecoups démographiques de son atonie économique passée. Elle se traduit par des migrations nettes vers l'Île-de-France en tête (-5 430 actifs de 15 à 64 ans entre 2000 et 2005), suivie de Rhône-Alpes (-3 280), Provence-Alpes-Côte d'Azur (-2 850), Languedoc-Roussillon (-2 210), etc. Outre les effets d'héliotropisme et de polarisation francilienne, la dynamique des PIB régionaux en France est un facteur de premier ordre pour expliquer les taux de migration nette des actifs au cours de la première moitié de la décennie 2000.

En Allemagne, des facteurs historiques ont opéré à travers les flux d'émigration massifs issus des Länder de l'Est, conjointement à des mécanismes économiques. Bien que ce phénomène se soit ralenti au cours des dernières années, les cinq nouveaux Länder demeurent des zones d'émigration manifestes relativement à leur population régionale. Toutefois, les arrivées ne se sont pas distribuées au hasard mais au gré des opportunités d'emploi. Ainsi, la Rhénanie-Palatinat, bénéficiant d'une économie plus diversifiée et dynamique que la Sarre au cours de la période suivant la réunification allemande, s'est montrée plus attractive en interne. En Rhénanie-

Palatinat, cette attractivité a joué aussi sur les populations en provenance de l'étranger, les deux soldes migratoires, interne et externe au territoire allemand, étant nettement corrélés. En revanche, l'attractivité externe de la Sarre, au diapason de celle de la Rhénanie-Palatinat, a accompagné un solde déficitaire quasi systématique avec les autres régions d'Allemagne.

Depuis le début de la décennie, l'excédent migratoire interne de la Wallonie a recommencé à croître, auquel il faut ajouter un solde externe en croissance encore plus rapide. Ce solde interne est alimenté par Bruxelles et la Flandre dans une moindre mesure, la capitale bénéficiant davantage de l'immigration internationale. Concernant les flux internes à la Belgique, le déterminant économique direct qu'est la croissance différentielle du PIB ne peut être invoqué directement comme pour les régions françaises, la Wallonie se situant en deçà des performances bruxelloise et flamande. Ce sont des mécanismes de périurbanisation qui opèrent ici avec le départ de ménages hors de Bruxelles. Dans cette recherche de logements en périphérie, les individus peuvent être amenés à préférer la Wallonie où le prix du foncier est nettement moins élevé. Ce desserrement démographique se traduit également par une forte intensité des flux pendulaires en direction de Bruxelles.

Avec ou sans registre de population

Les flux de migrations internationales constituent l'autre composante du solde migratoire. Stimulés par la richesse économique et les opportunités d'emploi, ces flux suivent aussi des logiques historiques de localisation. Ils posent toutefois de redoutables problèmes de mesure (cf. Encadré : Des difficultés de mesure des migrations).

Hormis la Lorraine, les quatre composantes de la Grande-Région disposent de registres communaux de population permettant de mesurer des flux annuels bruts d'entrées et de sorties, de nationaux et d'étrangers. En effet, toute personne est censée s'inscrire dans le registre de population de la commune d'arrivée.

Cette formalité administrative est globalement bien respectée. En revanche, la formalité symétrique consistant à informer de la sortie d'une commune l'est moins. Mais le renseignement simultané du territoire de provenance dans le registre de population de la commune d'arrivée permet de pallier cette moindre qualité. Dès lors, comme on l'a vu, les flux infranationaux sont bien suivis en Belgique et en Allemagne. Ces répertoires permettent aussi de mesurer les immigrations en provenance de l'étranger et les émigrations vers l'étranger.

Absence de flux bruts annuels en Lorraine

Flux en provenance et à destination de l'étranger	Lorraine		Rhénanie-Palatinat		Sarre		Wallonie		Luxembourg	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
2000	nd	nd	32 599	25 665	7 660	5 683	18 417	15 021	11 765	8 121
2001	nd	nd	35 027	21 786	7 662	4 884	19 881	14 917	12 135	8 824
2002	nd	nd	32 329	20 691	7 697	4 789	20 434	14 496	12 101	9 452
2003	nd	nd	28 152	22 187	7 121	5 487	20 855	14 263	13 158	7 746
2004	nd	nd	26 621	25 369	7 039	7 721	22 296	14 236	12 872	8 480
2005	nd	nd	28 046	24 876	6 801	6 855	23 113	14 856	14 397	8 287
2006	nd	nd	29 540	26 027	6 565	6 261	24 276	14 887	14 352	9 001
Total 2000-2006	nd	nd	212 314	166 601	50 545	41 680	149 272	102 676	90 780	59 911
Solde Entrées-Sorties	nd	nd	45 713		8 865		46 596		30 869	
Solde en % de la population 2000	nd	nd	1,1		0,8		1,4		7,1	

nd : non disponible

Sources : Offices statistiques de Rhénanie-Palatinat et de Sarre, calculs de population - IWEPS, mouvements de population de la région wallonne - Statec, mouvements migratoires de la population

La situation de la France et de la Lorraine est radicalement différente en l'absence de tels registres. Quelques sources de migrations internationales en France existent mais elles sont incomplètes et se limitent aux seules entrées d'étrangers. Dès lors, c'est le recensement qui fait référence par la photographie qu'il fournit de la population résidente. Cette image a pour particularité de scruter le passé et fournit à la fois la nationalité et lieu de naissance ainsi que le lieu de résidence cinq années auparavant et l'ancienneté d'arrivée en France. Outre la possibilité déjà évoquée de mesurer les flux infranationaux, ces informations permettent de calculer la proportion d'immigrés dans la population. En

France, la qualité d'immigré est permanente : un individu devenu français par acquisition continue d'appartenir à la population immigrée. C'est le pays de naissance et non la nationalité qui définit la qualité d'immigré. La situation est différente dans les autres pays de la Grande-Région, pour des raisons institutionnelles, voire constitutionnelles, et statistiques forcément imbriquées. Ainsi, selon la constitution allemande, la naturalisation efface l'origine étrangère de la personne et les registres communaux de population ne permettent pas d'identifier précisément et systématiquement le lieu de naissance. En Belgique, l'utilisation du pays de naissance a été récemment contrainte par la commission de pro-

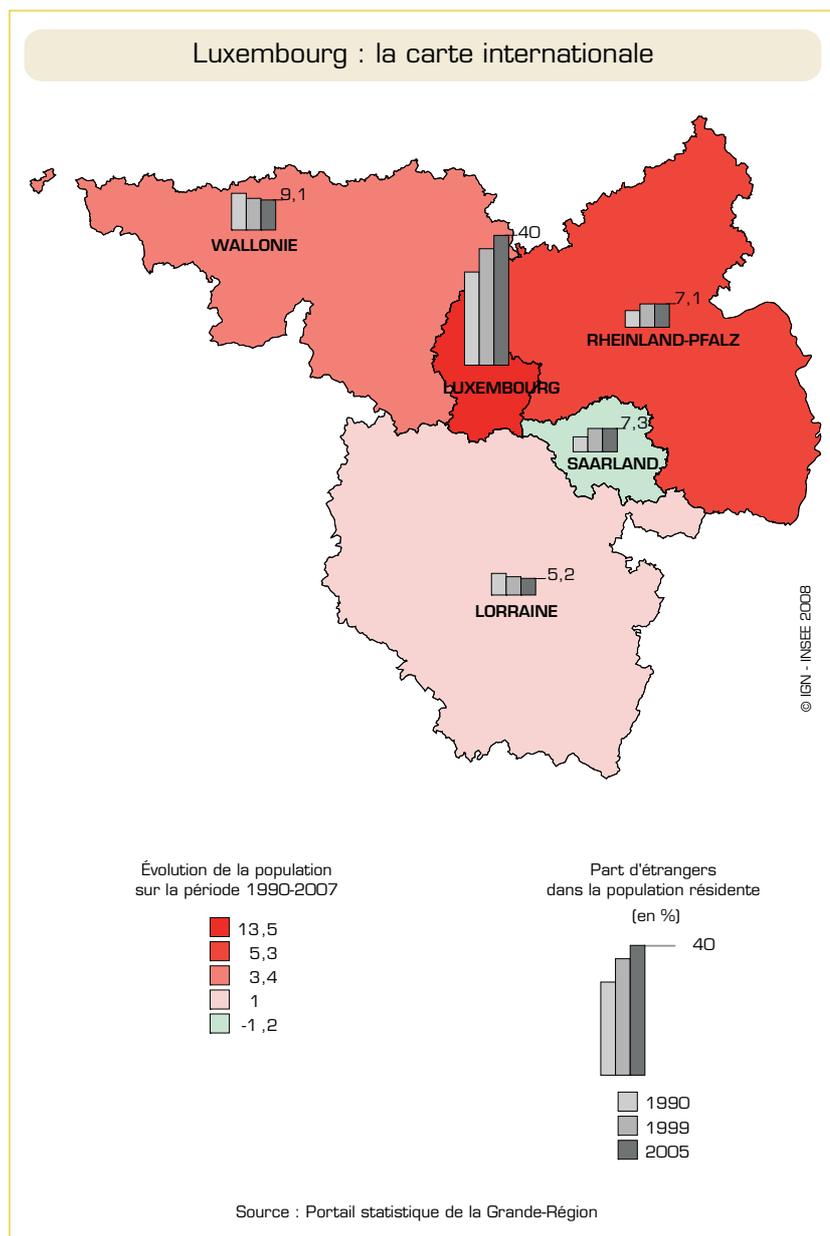
tection de la vie privée. De façon générale, les immigrés sont captés comme un flux plutôt que comme un stock.

Difficile réconciliation entre données de stock et données de flux

La convergence entre les deux modèles nécessiterait de basculer entre données de flux et de stock d'une part, et entre la notion d'étranger et celle d'immigré d'autre part. Ainsi, la reconstitution d'un effectif d'immigrés à partir des flux issus des registres de population reposerait sur un modèle démographique articulant sur longue période les entrées et sorties du territoire d'étrangers et les flux de naturalisation. À rebours, à partir de l'effectif des immigrés présents sur le territoire lorrain mesuré dans le recensement français, aboutir à des flux annuels bruts d'entrées et de sorties du territoire est délicat. La difficulté principale consiste à passer de flux nets d'entrées à des flux bruts d'entrées et de sorties nécessitant des hypothèses supplémentaires quant à la durée de séjour des immigrés.

Des apports différenciés des populations étrangères

Pour établir une comparaison entre composantes de la Grande-Région, les effectifs et le taux d'étrangers présents constituent un "dénominateur commun" utilisable. Du fait de vagues successives d'immigration, l'Allemagne et la France sont les deux premiers pays d'accueil en Europe en termes d'effectifs d'étrangers, la Belgique et le Luxembourg se distinguant quant à eux par des proportions d'étrangers parmi les plus élevées des pays occidentaux. Les dimensions modestes et la centralité de ces pays, le Luxembourg en premier lieu, y contribuent en accentuant la proximité des populations étrangères limitrophes. D'ailleurs, les nationalités internes à la Grande-Région y sont significatives.



Depuis 1990, la contribution de la population étrangère a été essentielle au Luxembourg et elle constitue désormais près de 40% de la population totale. En Allemagne, les flux d'étrangers causés par les bouleversements dans les pays de l'ex-bloc communiste et la guerre dans les Balkans ont constitué les deux tiers de la croissance démographique allemande. En revanche, à leur retour, d'anciens ressortissants allemands dont la nationalité avait été retirée entre le 30 janvier 1933 et le 8 mai 1945 pour des raisons politiques, raciales ou religieuses, sont considérés automatiquement comme "nationaux".

Quant à la France et la Belgique, les populations étrangères y ont reculé, les mécanismes d'acquisition de la nationalité et leurs modifications y contribuant largement.

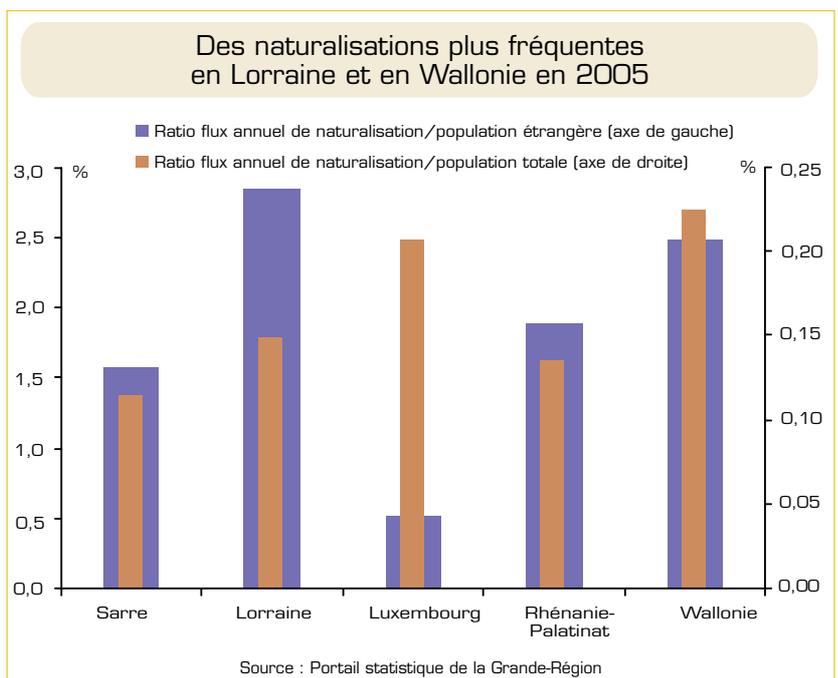
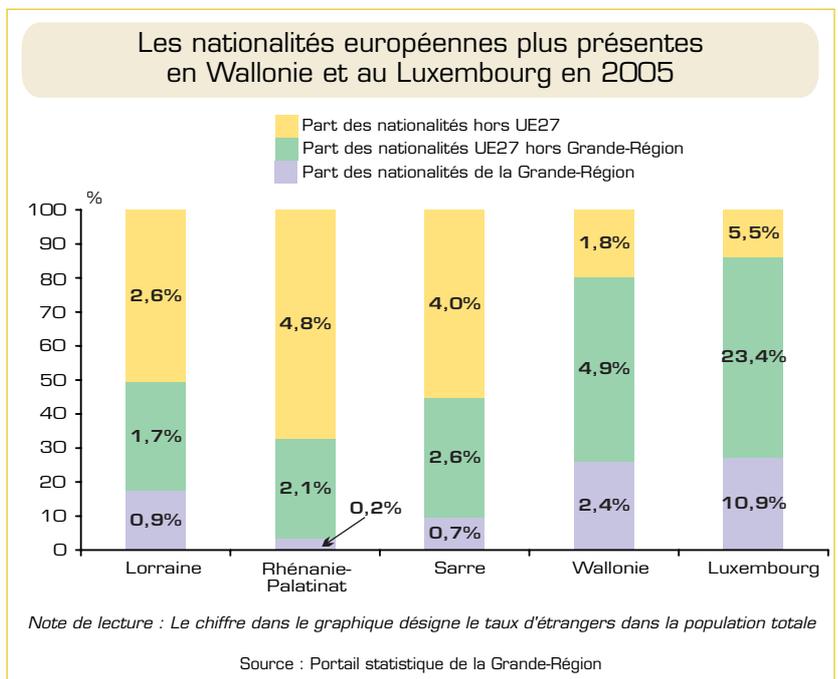
Les composantes de la Grande-Région s'inscrivent dans leur dynamique démographique nationale. En Lorraine, le recul de la population étrangère est toutefois plus marqué en niveau et en structure, sa proportion étant désormais inférieure à la moyenne nationale (5,2% contre 5,7% en 2005). En Wallonie, le même phénomène se produit et fait converger le taux wallon (9,1%) vers le taux belge (8,3%) alors que le différentiel était plus marqué en 1990. En Sarre, seule la population étrangère a crû tandis que la population "nationale" a régressé. Quant à la Rhénanie-Palatinat, les deux composantes de la population, la "nationale" plus fortement, ont contribué à l'essor. En 2005, ces deux Länder conservent un taux de population étrangère inférieur à la moyenne nationale.

Le Luxembourg, creuset grand-régional

En 2005, le Luxembourg abrite une proportion d'étrangers très élevée, dont plus de 85% d'une nationalité de l'Union européenne. Les cinq premières nationalités présentes, toutes européennes regroupent les trois quarts des étrangers. Outre les Portugais (36,9% du total des étrangers) qui constituent le plus gros contin-

gent d'étrangers et les Italiens (10,3%), les trois plus importantes communautés sont internes à la Grande-Région, avec les Français (12,6%), les Belges (8,9%) et les Allemands (5,9%). En Wallonie, la prédominance européenne prévaut également, et les Français (19,9%) et les Allemands (5,4%) sont les deux représentants d'une nationalité de la Grande-Région dans les cinq premières communautés présentes. Les Länder allemands se distinguent quant à eux par les plus fortes proportions d'étrangers hors Union européenne, soit 55,4% en Sarre et même 67,2%

en Rhénanie-Palatinat. Tandis que les Turcs et les Italiens y constituent les deux premiers groupes, et que les nationalités de l'ex-bloc de l'Est y occupent une place importante, seuls les Français, sont significativement présents (8,1%) comme nationalité de la Grande-Région en Sarre. En Lorraine, après les Italiens en première position (17,2%), les Allemands (11,5%) constituent la deuxième nationalité européenne présente. Les communautés de nationalité n'appartenant pas à l'Union européenne représentent un peu plus de la moitié de l'ensemble des étrangers en Lor-



raine, les plus significatives en termes d'effectifs étant algérienne, turque et marocaine en tête. Ramenés à la taille de la population du pays d'origine, la hiérarchie des groupes est sensiblement modifiée. Dans le cas de la Lorraine, les ressortissants du Luxembourg se retrouvent alors en première place.

Le taux d'étrangers fournit une image particulière de l'immigration

Toutefois, l'observation du taux d'étrangers dans la population résidente fournit une image particulière de l'immigration. Tout d'abord, la population étrangère comprend aussi bien des immigrés au sens strict, à savoir des personnes nées étrangères à l'étranger ou immigrées de première génération, que des personnes étrangères nées en France, c'est-à-dire immigrées de seconde, troisième, etc. génération. Le second biais provient de l'intensité des flux de naturalisation en cours d'existence. Ils dépendent de spécificités nationales. Par exemple, l'acquisition relativement aisée de la nationalité en France et en Belgique a pour conséquence que l'immigration convertit rapidement la croissance de la population étran-

gère en une augmentation de la population "nationale". Ces conditions peuvent varier dans le temps comme par exemple la réduction de la durée de séjour minimum ou l'accès à la double nationalité en Allemagne. L'intensité des naturalisations est également révélatrice du type d'immigration des individus. Elle témoigne de l'intérêt qu'ils peuvent tirer d'une naturalisation et de la durabilité de leur implantation. L'observation des flux et des taux de naturalisation par catégorie de population est donc instructive. Dans les deux cas, la prise en compte de l'ancienneté d'arrivée dans le pays d'accueil est cruciale.

Rapportés à la population étrangère présente, les flux de naturalisation sont les plus faibles au Luxembourg, tout en se situant à une valeur élevée en regard de la population totale. La forte présence d'étrangers de nationalité européenne, dont les motivations à se naturaliser sont faibles, joue éventuellement un rôle. Les valeurs les plus élevées sont observées en Lorraine et en Wallonie. Outre la plus grande facilité à accéder aux nationalités française et belge, l'ancienneté moyenne d'arrivée des étrangers peut également jouer

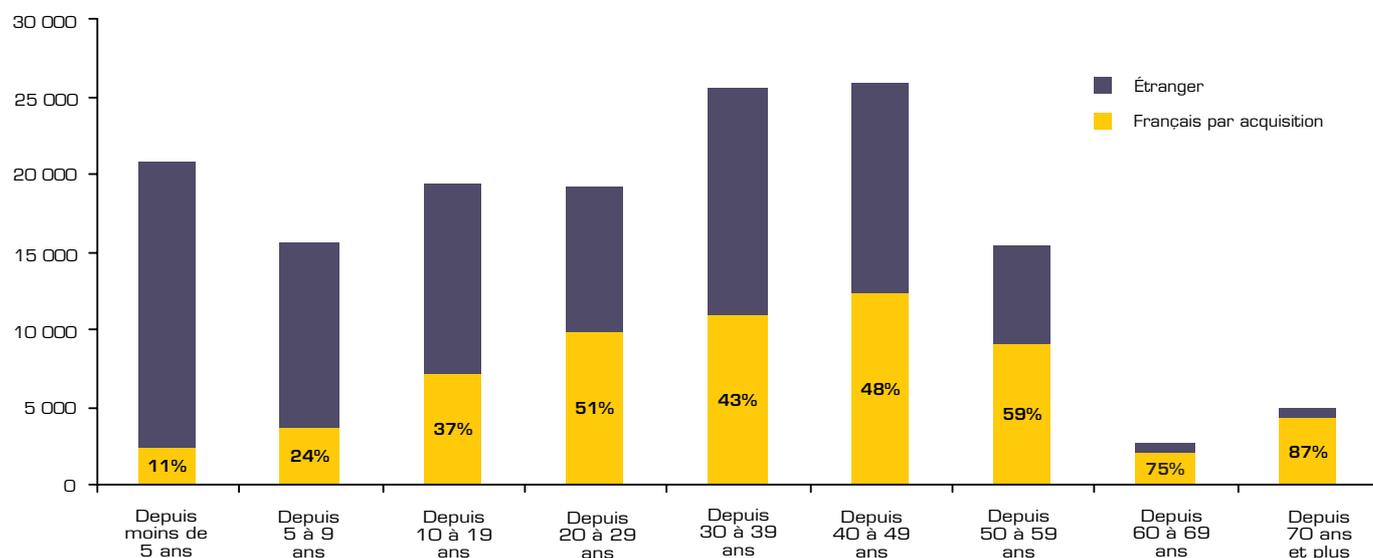
un rôle. En effet, dans l'hypothèse de régime permanent de naturalisation, ces flux deviennent proportionnellement plus importants au fur et à mesure que diminue la proportion demeurée étrangère d'une cohorte d'immigrants. Le processus de naturalisation d'un groupe de population donné s'opère au fur et à mesure du temps. Dans le cas de la Lorraine, toutes nationalités d'origine confondues, le taux de naturalisation croît régulièrement avec l'ancienneté d'arrivée, à l'exception d'un saut pour la génération arrivée depuis 20 à 29 ans.

Des comportements de naturalisation par nationalité assez homogènes en Lorraine

Ainsi, les Polonais dont le pic d'immigration est le plus ancien connaissent les plus forts taux de naturalisation en Lorraine. À l'inverse le taux de naturalisation le plus faible est celui des Luxembourgeois dont le phénomène d'immigration est actuellement en croissance. La prise en compte de la chronologie des migrations explique une bonne partie des écarts de taux de naturalisation par communauté nationale. En appliquant le taux de na-

Des naturalisations progressives en Lorraine

Effectifs d'immigrés en 2005 par ancienneté d'arrivée



Source : Insee, recensements de la population

Savoir plus :

- Christian Calzada, Philippe Debard, Thierry Guillaume (mars 2007), "La Lorraine en 2030 : un avenir qui n'est pas écrit", Économie Lorraine n°77, Insee
- François Héran (janvier 2007), "Le temps des immigrés - Essai sur le destin de la population française", Éditions du Seuil, La République des Idées
- Giampaolo Lanzieri (mars 2007), "Projections de population à long terme au niveau régional - Le vieillissement touchera les régions de l'UE à des degrés divers", Statistiques en bref - Population et conditions sociales - 28/2007, Eurostat
- Gilles Pison (juin 2008), "Forces et faiblesses de la démographie américaine face à l'Europe", Population et sociétés n°446, Ined
- Isabelle Robert-Bobée (juillet 2006), "Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050. La population continue de croître et le vieillissement se poursuit", Insee Première n°1089
- Gildas Simon (septembre 2002), "Les migrations internationales", Population et sociétés n°382, Ined
- Xavier Thierry (février 2008), "Les migrations internationales en Europe : vers l'harmonisation des statistiques", Population et sociétés n°442, Ined
- Atlas des populations immigrées de Lorraine (2005), Économie Lorraine, Insee
- A profile of immigrant populations in the 21st century : Data from OECD Countries - OECD 2008

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Gérard MOREAU

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPITROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2008

turalisation toutes nationalités confondues par ancienneté d'arrivée aux chroniques de migrations de chaque nationalité d'origine, le taux calculé est généralement une bonne approximation du taux réel observé. Toutefois, des écarts sont notables. Par exemple, la forte ancienneté d'arrivée des immigrés polonais conduirait à un taux de naturalisation de 61% si ils adoptaient les mêmes comportements de naturalisation que les autres nationalités à ancienneté

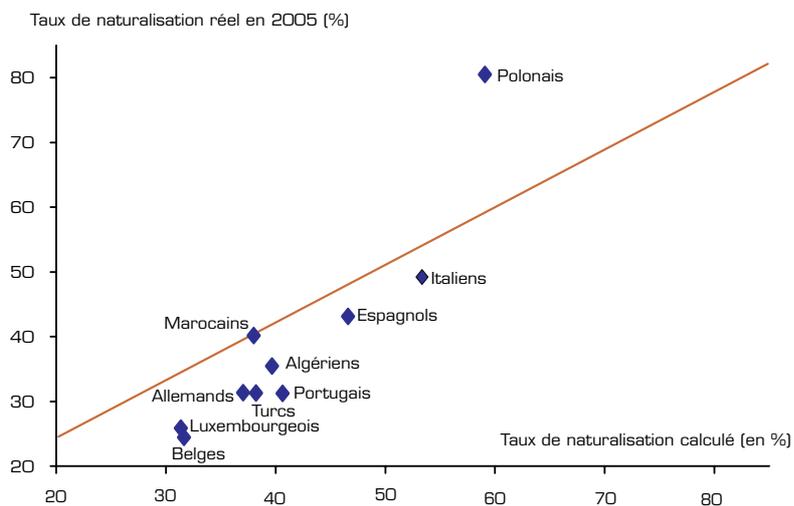
donnée. En réalité, avec un taux observé de 81%, leur processus de naturalisation paraît plus intense ou plus rapide relativement aux autres communautés nationales en Lorraine.

■ Jean-Paul FRANÇOIS

■ Gérard MOREAU

Remerciements aux membres des cinq offices statistiques de la Grande-Région pour leurs précieux commentaires.

L'ancienneté d'arrivée explique bien le taux de naturalisation en Lorraine



Source : Insee, recensements de la population

Acquisition de la nationalité dans la Grande-Région

La nationalité est définie comme le lien juridique d'appartenance d'un individu à un État. Deux principes opposés la structurent. Le premier principe est le droit du sol selon lequel l'attribution de la nationalité se fait en vertu du lieu de naissance. Le fait d'être né sur le territoire où s'exerce la souveraineté de l'État peut donner accès à la nationalité. Le second principe est le droit du sang selon lequel l'attribution de la nationalité se fait en vertu du lien de filiation. La nationalité est transmise du parent à l'enfant.

Deux autres principes peuvent être ajoutés, à savoir la situation matrimoniale, qui transmet la nationalité entre époux, et la résidence passée, présente ou future sur le territoire de l'État.

Les deux premiers principes ont historiquement séparé la France attachée au droit du sol de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg fidèles au droit du sang.

Actuellement, cette distinction est nettement moins opérationnelle entre pays d'Europe et des processus de convergence s'opèrent sous la pression des migrations internationales et du ralentissement démographique. Suite aux diverses formes de la nationalité, des naturalisations par la voie du droit du sol sont désormais possibles tant en Allemagne qu'en Belgique.